

Bordereau de versement taxe d'apprentissage 2020

Comment verser directement votre taxe d'apprentissage à l'ENSTA Bretagne en 2020 ?

Votre taxe d'apprentissage versée directement à l'ENSTA Bretagne permet de financer le programme d'adéquation des infrastructures et des moyens pédagogiques.

VOTRE VERSEMENT 2020 À L'ENSTA BRETAGNE EN 3 ÉTAPES

1. Remplissez le bordereau de versement
2. Effectuez votre versement de taxe d'apprentissage :
 - Par virement :
IBAN de ENSTA Bretagne : FR76 1007 1290 0000 0010 0296 066
BIC : TRPUFRP1 en précisant la référence **EB TA2020 – Nom de votre entreprise**
 - Par chèque : adressé à l'ordre de **l'agent comptable de l'ENSTA Bretagne** et à renvoyer accompagné du bordereau ci-dessous complété
 - En ligne : <https://paiement.ensta-bretagne.fr/>
3. L'ENSTA Bretagne édite et vous adresse (par courrier et/ou email) votre reçu libératoire dans les meilleurs délais

Bordereau de versement :

A retourner à :

ENSTA Bretagne

A l'attention d'Armelle Guiader
Direction Internationale et Partenariats - Relations Entreprises
2 rue François Verny, 29200 BREST

Votre entreprise :

Nom :

Adresse :

CP : Ville :

N° de Siret :

Nom et prénom du contact :

Téléphone du contact : Courriel du contact :

Votre versement de taxe d'apprentissage à l'ENSTA Bretagne : euros

Modalités de versement :

- Virement** : préciser la référence suivante sur votre virement : **EB TA2020 + nom de votre entreprise**
IBAN : FR76 1007 1290 0000 0010 0296 066 *BIC* : TRPUFRP1
- Chèque** : à l'ordre de **l'agent comptable de l'ENSTA Bretagne**
- En ligne** : <https://paiement.ensta-bretagne.fr/>

L'agence comptable vous adressera un reçu libératoire dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions pour votre soutien à l'ENSTA Bretagne.